

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2007

- : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire, Élisabeth LEGRAND, Claude DUGUEY, Adjoint.

Catherine POIROT, Michel MADORÉ, Dany DAVID, Christian COURPIN, Evelyne DOINEIL, Dominique BRALEY, Gilles LECLERC, Paulette LEMARIGNER, Sophie MARTIN, Jean-Pierre RUAULT, Annick LAMAZURE, Daniel CAILLOT, Josiane MARAIS, Mireille BRAJON, René GROULT, Jean-Michel HEC, Michel CHAIGNON, Patrice LERÉVÉREND, Conseillers et Conseillères Municipaux.

Absents excusés :

Jean-Yves LEMÉTAYER (procuration à Alain MÉTRAL), André SIMON (procuration à Michel MADORÉ), Béatrice CAUCHY (procuration à Élisabeth LEGRAND), Jean-Claude LEPAON (procuration à Jean-Pierre RUAULT), Thérèse VIDON (procuration à Claude DUGUEY).

Absente : Françoise GRAMMAY.

Secrétaire de séance : S. MARTIN

Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet.

Date de convocation : 15/02/2007

Date d'affichage : 08/03/2007

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2007

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

1 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2007

Rapporteur : Claude DUGUEY chargé des finances.

« Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat permet au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informé des grands équilibres budgétaires ;
- de connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier ;
- de prendre connaissance de l'état de la dette.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect des dispositions législatives.

Je vous invite à examiner ces orientations pour 2007 qui sont retracées dans le document joint en annexe ».

Le débat est ouvert :

Mr Chaignon « *l'évolution de la dette par habitant a considérablement augmenté, remet-elle en cause la capacité d'autofinancement de la collectivité ?* »

Mr Duguey « *la collectivité s'est équipée de nouvelles structures d'où la justification de cette augmentation. Cette augmentation ne remet pas en cause la capacité d'autofinancement d'autant que notre dette en capital diminuera dans les années à venir et les ressources vont augmenter*»

Mr Chaignon « *sans remettre en doute ce que vous dites, nous sommes devant, une batterie de chiffres, une liste d'investissements, mais en terme d'orientations budgétaires et, particulièrement sur le fonctionnement, nous aurions aimé savoir ce que la commune compte faire en terme social ou culturel ? - Quelles sont ses priorités ? - Quels sont les moyens qu'elle se donne ?* »

Mr Métral « *la politique de la majorité municipale est de continuer à faire vivre les outils qu'elle a mis en place* »

Mr Groult « *envisagez-vous d'établir un cahier des charges au point de vue environnemental dans le cadre des projets de construction de lotissement ?* »

Mr Chaignon « *il y a en effet urgence par rapport au logement social* »

Mr Métral « *l'aménagement des nouvelles zones d'habitat est une des compétences de la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise et c'est à ce niveau que la réflexion sera menée* »

Mr Lerévérénd « *l'éclairage de l'église me dépasse, alors qu'il faut faire des économies d'énergie* »

Mr Métral « *il s'agit de la mise en valeur de notre patrimoine et du centre ville* ».

L'assemblée municipale n'ayant plus de questions, ni d'échanges, le Maire déclare le débat clos.

2 – PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de créer un poste d'assistant de conservation 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe ou Hors Classe pour assurer le remplacement de Melle Nathalie Mabire mutée à Caen, à compter du 1^{er} mai 2007.

3 – TRANCHE CONDITIONNELLE ROUTE DE COUTANCES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DES MARCHÉS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE

COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION SAINT-LOISE

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'autoriser le Maire à signer avec le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise, une convention de transfert des marchés de travaux pour la tranche conditionnelle (de la rue Vallée Cagnon à la sortie de l'agglomération) dont la compétence a été remise à la commune d'Agneaux le 26 septembre 2006.

4 – INSTITUTION D'UNE TAXE FORFAITAIRE SUR LES CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

à l'unanimité, l'assemblée municipale décide l'institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles. Le taux réel de la taxe est fixé à 6,66% (5 abstentions : Mmes Legrand, Cauchy, Marais ; Mrs Leclerc, Coursin).

5 – BUDGET : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLE

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de procéder aux écritures comptables d'ordre de transfert pour les subventions d'équipement transférables selon les taux fixés des biens amortis tels qu'ils ont été votés le 24 janvier 1997.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Les dates des prochaines commissions seront :

- commission des sports : 12 mars 2007
- commission des affaires culturelles : 13 mars 2007
- commission des finances : 15 mars 2007
- commission des affaires culturelles 04 avril 2007

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,

A. MÉTRAL